

#### Sommaire

L'édito	2

Mesures gouvernementales face à l'inflation 3

3 phases pour obtenirdes subventions 4-5

Le fonds vert dans les territoires 6

Mesures destinées aux collectivités territoriales face aux inondations 7

4 formes de soutien à l'investissement local 8



Annexe : Tableaux récapitulatifs des principales subventions

#### L'édito —

Mes chers collègues,

C'est avec satisfaction que je vous adresse cijoint le nouveau guide des subventions 2024-2025. Ce document est la 4 ème édition mise à jour. Il vise à apporter un soutien concret et durable aux élus qui font face à des défis économiques, sociaux et environnementaux.

Ce fascicule est structuré de manière à offrir une assistance claire et pratique pour accéder aux subventions disponibles. Vous trouverez ainsi toutes les modalités détaillées pour bénéficier de celles-ci.

Cette année, nous avons de nouveau consacré une page aux aides face à l'inflation. Par ailleurs, une page spéciale est dédiée aux aides en cas d'inondations.

Ainsi, les défis auxquels sont confrontées nos collectivités, sont multiples et complexes. Du développement économique à la protection environnementale, en passant par les services sociaux et l'infrastructure, les besoins sont vastes et souvent urgents. Je les porte chaque jour au Sénat.

Nous devons travailler ensemble pour garantir que chaque collectivité ait les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de ses citoyens.

Ce guide est le fruit d'une éthique de travail à laquelle je suis attachée. Les élus l'ont réclamé et je m'engage chaque année à le renouveler pour vous aider. Je m'engage chaque jour à être disponible et servir les communes du Pas-de-Calais.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires, vous trouverez mes coordonnées, ainsi que celles de mon équipe, en dernière page.

Cathy Apourceau-Poly Sénatrice du Pas-de-Calais



réambule

Les collectivités qui ont déjà bénéficié des aides en 2023 n'auront aucune démarche à

**faire,** l'aide sera appliquée directement. Mais il faut que le contrat ait été signé avant le 30/06/2023 et soit encore en vigueur en 2024 pour que l'aide soit attribuée.



Le filet de sécurité permettant de compenser en partie l'inflation a été supprimé.

#### **Bouclier tarifaire TRVE**

Pour les collectivités qui comptent moins de 10 agents salariés et dont les recettes de fonctionnement sont inférieures à 2 millions d'euros, et dont le compteur à une puissance inférieure à 36kvA : le TRVE est toujours limité à environ +15% depuis le 1er février 2023. Mais, le dispositif prendra fin en février 2025.

#### Amortisseur électricité

L'amortisseur électricité est reconduit en 2024 mais ne peut pas être cumulé avec le bouclier tarifaire sur l'électricité. L'État prend en charge 75% du surcoût au-delà de 250€/MWh et le montant unitaire d'amortisseur ne sera plus plafonné au-delà d'un prix de l'électricité de 500 €/MWh.

#### Baisse des accises sur l'électricité (ex CSPE)

Pour les collectivités territoriales qui sont éligibles au TRVE, l'État a prolongé la minoration du taux réduit à 0,5€/MWh. Pour les autres, dès février 2024, l'accise sur l'électricité a été relevée à 21€/MWh alors qu'elle était à 1€/MWh depuis la crise énergétique.



Modèle d'attestation accises sur l'électricité sur https://urlz.fr/qnTV ou via le OR code



#### Guichet gaz et électricité

L'aide guichet gaz/électricité (AGE) est prolongée en 2024 mais n'est désormais plus cumulable avec l'amortisseur électricité. L'État prendra en charge 75 % de la facture d'électricité au-delà de 300 €/MWh (y compris acheminement et taxes hors TVA), dans la limite du plafond d'aide de 2,25 millions d'euros au niveau du groupe et des autres plafonds d'aide s'appliquant au guichet.



Demande sur l'espace professionnel sur www.impots.gouv.fr. ou via le QR code



# 3 PHASES POUR OBTENIR DES SUBVENTIONS. Construction d'un projet







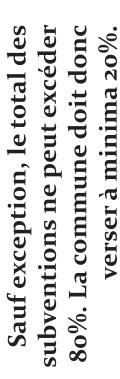




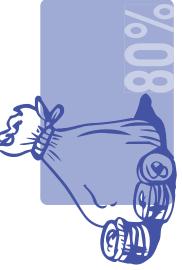
Sur quelle période puis-je candidater? aux a







Exemple : Pour un projet à 350 000  $\epsilon$ , la Commune doit investir à minima 70 000 $\epsilon$ .





participer à un projet dont les sources Les financeurs sont plus enclins à de subventions sont multiples.



faut mentionner le montant sollicité pour chacun des potentiels acteurs. Dans la présentation du projet, il



# Les étapes de versement des subventions







fin des travaux SOLDE DES 70%

début des travaux

30% D'ACOMPTE

V4LID4TION du projet

# LISTER L'ENSEMBLE DES INTERLOCUTEURS

d'identifier le partenaire institutionnel principal

Dans un premier temps, il est nécéssaire

- Les acteurs (3

puis d'appréhender les différents calendriers.

# Culture et Patrimoine

Sports et Loisirs

- Ministère
- PACI2.0, ...

### environnement du territoire et **Aménagement**

- · Agence de l'Eau Artois-
  - . ADEME Picardie
- ·DREAL
- Région, ..

# Habitats et Bâtiments publics

## - ANAH

- Action Logement
- · CARSAT / CNAV, ...

## - Fédérations sportives - Agence Nationale du Sport, ...

# Voiries, Réseaux et Distribution

- DETER, DSIL, DSR
- Amendes de Police
  - FDE
- ADEME
- Agence de l'Eau
  - Ministère, ..

# Numérique

- Maisons France
  - Ministère Services
    - ANCT
- DINUM
- ANSSI, ...

https://guide-aides.hautsdefrance.fr https://aides-territoires.beta.gouv.fr https://ingenierie.pasdecalais.fr



S'il peut y avoir des plafonds pour certaines aides, il en existe aussi avec des planchers. Exemple: la DETR ne finance aucun projet inférieur à 10 000€.



justifié par l'urgence ou par la nécessité publique, ou lorsqu'il estime que la participation minimale est disproportionnée également accorder cette dérogation pour les opérations : Le représentant de l'Etat dans le département peut au vu de la capacité financière du maître d'ouvrage. » 36CT, alinéa III Art. L1111-10.



# Le fonds vert dans les territoires

Pour soutenir la transition énergétique des collectivités en ces temps d'incertitude financière face à l'inflation, l'État a décidé du déploiement d'un fonds de soutien à l'investissement local intitulé « fonds vert ».

#### EN 2023 POUR LES HAUTS-DE-FRANCE,

l'enveloppe était de 132,29 Millions d'€, dont :

- 32,76M€ de compensation de la CVAE
  - 9,5M€ pour la biodiversité
  - Et 1,68M€ d'aide à l'ingénierie

#### EN 2023 POUR LE PAS-DE-CALAIS,

19,82M€ étaient à répartir entre ces trois postes :

- Projets finançables à hauteur de 12,97M€
  Aide à l'ingénierie de 410k€
  - Compensation de la CVAE de 6,44M€

Lorsqu'une demande a déjà été déposée en 2023 et qu'elle n'a pas pu être instruite en 2023, il n'est pas nécessaire de déposer une nouvelle demande en 2024.



#### Comment basculer son dossier 2023 en 2024 ?

Retrouvez ici le mode opératoire pour basculer son dossier démarches simplifiées 2023 en 2024.

Sur https://aides-territoires.beta.gouv.fr/

ou via le QR code



#### LES TROIS THÉMATIQUES DES PROJETS FINANÇABLES

#### RENFORCER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

#### Rénovation énergétique des bâtiments publics

Pour des investissements permettant un gain de 30% minimum d'économie d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre.

#### **Biodéchets**

Les thémathiques du fonds vert

Par le tri à la source et la valorisation des biodéchets par la production de biogaz ou de fertilisants.

#### Eclairage public

Avec sa modernisation en vue d'une réduction de la consommation d'énergie.

#### ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### Lutte contre les inondations

#### Renaturation des villes

Par la création ou restauration de parcs et jardins, du réseau hydrographique, des sols, ou par la végétalisation des façades/toitures

#### Prévention des risques d'incendie de forêt

#### AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Mobilité sobre Friches **Biodiversité Covoiturage** 

## Mesures destinées aux collectivités territoriales face aux inondations

Les maires peuvent déposer leur demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pendant 24 mois via iCatNat en joignant le CERFA complété et signé. Cette reconnaissance permet de débloquer des fonds pour la reconstruction, la réparation et la prévention de futures catastrophes. Elle permet également de bénéficier d'une couverture d'assurance et d'une aide à la réparation.



Toutes les aides sont répertoriées sur les sites de la préfecture du NPDC.

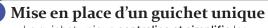
En scannat le QR code ou sur: https://urlz.fr/qnOX





#### Les 5 aides pour les communes,

MISES EN PLACE PAR L'ÉTAT



Le guichet unique centralise et simplifie les demandes de subventions.

Il n'est évidemment pas demandé aux collectivités ayant déjà transmis un dossier au titre de la DSEC par mail aux services de l'État de le redéposer sur démarches simplifiées.



■ 品面 Accédez ici au guichet unique En scannat le QR code
ou sur : https://urlz.fr/qolS

#### 4 Rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement

20 millions d'euros sont mobilisés par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement. Les collectivités locales doivent s'adresser à l'agence via les adresses mails précisées dans la lettre aux collectivités.

#### 5 Aide à l'équipement (batardeaux) contre les inondations pour les bâtiments publics

Le subventionnement des travaux de réduction de la vulnérabilité de vos bâtiments publics peut être possible dans le cadre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Les modalités pratiques de ce dispositif sont disponibles dans la fiche ci-dessous :



En scannat le QR code ou sur : https://urlz.fr/qoJe

#### Dotation de solidarité 💋



en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC)

Les collectivités ne sont éligibles à la dotation de solidarité que si la somme des dommages causés par un même événement climatique est supérieure à 150 000€, jusqu'au 19 avril inclus.



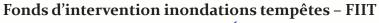
🔳 🚂 🔳 La démarche : En scannat le QR code En scannat le vir couc de ou sur : https://urlz.fr/qoJ4

#### FCTVA attribution anticipée (3)



Le fonds de compensation pour la TVA peut être versé l'année même de la dépense pour les communes ayant fait l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle lorsque les dépenses sont engagées afin de réparer les dégâts causés par des intempéries exceptionnelles.

Demande via le guichet unique (voir n°1)



MESURES MISES EN PLACE PAR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Il permet d'obtenir le financement d'études préalables et des travaux pour les collectivités touchées par un évènement climatique, en complément des autres aides disponibles. La subvention maximale est de 50 000€ par opération, par an et par commune ou leurs groupements (EPCI), sous réserve d'une participation des maîtres d'ouvrages à hauteur de 20 % du montant hors taxe de l'opération (sauf dérogation préfectorale). (voir sur https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif750)



# 4 FORMES de soutien à l'investissement local



#### Les aides en ingénierie

Il s'agit d'aides qui ne portent que sur une partie du projet, le plus souvent un financement pour des études préalables ou pour un audit.



#### Les prêts

Comme leur nom l'indique, il s'agit d'aides remboursables. Le principal interlocuteur est la Banque des Territoires qui propose des prêts ciblés à taux réduits sur des projets identifiés.



#### Les appels à projets

La plupart des intervenants publics déclinent leurs politiques avec des incitations financières. Ce sont donc des aides d' « opportunités » qui traduisent une volonté politique. Il est important de maintenir une veille sur ces appels à projets, notamment ceux de la Région ou du Département.



#### Les subventions dites «permanentes»

On parle ici des subventions reconduites tous les ans. Ce sont les aides les plus classiques.



#### Tableaux récapitulatifs

- Les aides de l'état
- Les aides de l'UE
- Les aides des opérateurs de l'État https://cathyapourceaupoly.fr

